

# Ça grogne autour du projet d'extension d'une porcherie à Saint-Symphorien (33)

2 COMMENTAIRES

Publié le 01/06/2015 à 03h49 , modifié le 01/06/2015 à 08h56 par

[élisa artigue-cazcarra](#)

**Les opposants au projet d'agrandissement d'une ferme-usine pouvant accueillir 12 000 porcs manifestaient samedi. Leur pétition compte 47 000 signatures.**



Le mouvement d'opposition à l'extension d'une porcherie, qui passerait de 7 600 à 11 600 animaux, prend de l'ampleur et reçoit de plus en plus de soutiens d'élus.©

PHOTO E.A.-C.

A

avec les projets de LGV Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse, [celui de l'extension d'une porcherie industrielle](#) - la SAS Le Lay, société installée à Saint-Symphorien qui est autorisée à élever 7 600 animaux-équivalents (1) et veut **passer à 11 600** - est l'un des dossiers chauds du Sud-Gironde. Détenue à 70 % par la **coopérative Fipso** - l'un des poids-lourds du secteur avec **600 000 porcs abattus par an**, principalement sur son site de Lahontan, en Béarn - l'entreprise Le Lay, dont les

bêtes servent notamment à la production de jambon de Bayonne et de porc du Sud-Ouest, est **l'une des quatre plus grosses porcheries** de Gironde. [Si elle obtient le feu vert du préfet pour s'agrandir](#), elle deviendra la plus importante du département et **l'une des plus conséquentes d'Aquitaine**.

## **Gleyze lui aussi opposé**

Des désirs de gigantisme qui sont loin de faire l'unanimité. Après le lancement d'une **pétition, mi-mars**, qui compte désormais près de **47 000 signatures**, une centaine d'opposants se sont rassemblés, samedi, à Saint-Symphorien, à l'appel de la Coalition Climat 21, un regroupement d'associations de protection de l'environnement, de syndicats et de mouvements citoyens. Parmi les organisateurs, la Confédération paysanne, les antennes landaise et girondine de la Sepanso et l'association Landes Environnement (LEA).

**Pourquoi le préfet tarde-t-il à statuer ?**

Il s'est écoulé plus d'un an depuis l'avis négatif de la commission d'enquête publique et toujours aucune réponse du préfet pour délivrer, ou non, l'autorisation à ce projet d'extension. Pourquoi un tel délai ? « C'est un dossier complexe qui n'a pas fini de vivre. Son instruction est achevée mais il y a encore des allers-retours entre le porteur de projet, qui propose des évolutions, et l'administration », indique Jean-Charles Quintard, directeur de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Gironde, le service de l'État qui a en charge les installations classées et a instruit ce dossier. « Après l'avis du Coderst de Gironde, un petit problème administratif s'est posé concernant la nécessité, ou non, de consulter le Coderst des Landes sur le sujet. Nous avons demandé son avis au ministère de l'Environnement qui nous a répondu que cela n'était pas nécessaire. Ce point a pris un peu de temps », précise le fonctionnaire.

À cela s'est ajouté le changement de préfet : Pierre Dartout a pris ses fonctions en avril. Dans ce type de procédure, des sursis à statuer (d'une durée, en général, de 6 mois) sont possibles. Ils se sont enchaînés depuis l'avis de la commission. Le dernier arrive à échéance le 20 juin. Mais la réponse du préfet a de forte chance d'être encore reportée. En effet, à la suite des avis négatifs de plusieurs organismes (Parc régional, commissions locales de l'eau), la société Le Lay, qui n'a pas renoncé et motive toujours sa demande par un souhait de moderniser ses installations et d'assurer la pérennité de son activité, envisagerait désormais de transformer la plupart du lisier en compost normé. Elle a fait appel à un hydrogéologue et s'est engagée à fournir des analyses à l'administration fin juin. « Il faudra au préfet le temps d'examiner ces nouveaux éléments », indique Jean-Charles Quintard.

**Plusieurs élus** ont participé à la manifestation, parmi lesquels les conseillers régionaux Michel Daverat (EELV), Alain Baché (PCF) ainsi que les conseillers départementaux Hervé Gillé (PS) et Sophie Piquemal. Un mouvement auquel Jean-Luc Gleyze a apporté son soutien dans un courrier adressé vendredi au maire de Saint-Symphorien, Guy Dupiol, et que ce dernier a lu en public. Dans cette lettre, le président du Conseil départemental de Gironde juge ce projet « incompatible avec les principaux enjeux du territoire ».

*Le président du Conseil départemental de Gironde juge ce projet « incompatible avec les principaux enjeux du territoire ».*

Une position similaire à celle de la commission d'enquête publique qui a rendu un **avis défavorable**, en mars 2014. Depuis, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, les commissions locales des bassins versants du Ciron et de la Leyre, concernés par le projet, se sont également prononcées contre. **Une seule commission** administrative s'est dite favorable, le Coderst de Gironde (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) où le oui l'a emporté d'une voix sur 13, en octobre. Des avis qui pourraient être complétés par le **nouveau Parc naturel marin** du bassin d'Arcachon. « Il peut s'auto-saisir de dossier et il serait important qu'il se prononce sur celui-ci », estime Michel Daverat. La rivière de la Leyre se jette dans le Bassin.

## **Zones d'épandage doublées**

Parmi les arguments soulevés par les opposants, des questions de société portant sur le modèle d'**agriculture intensive**, ou encore sur le bien-être animal. Mais c'est surtout les risques que ce projet pourrait faire peser sur l'environnement et la qualité des eaux qui sont pointés.

Qui dit augmentation des effectifs - le nombre de bêtes présentes sur le site **pourrait atteindre 12 195**, selon un rapport fourni dans la procédure d'autorisation -, dit hausse des effluents à traiter. Pour cela, le projet prévoit une **extension des terres agricoles** pour l'épandage des lisiers et du compost. Lorsqu'il a été soumis à enquête publique, il envisageait un **doublement des surfaces pour le lisier**, ces dernières passant de 413 hectares à 926 sur Saint-Symphorien, Bourideys et Sore. Pour le compost, **la surface prévue était de 442 hectares** sur des parcelles situées dans les Landes à Parentis-en-Born, Lüe et Commensacq.

Premier problème souligné par la commission d'enquête, la plupart des parcelles sont **classées en zone vulnérable** aux nitrates. Deuxième hic, le ruisseau de La Hure, principal affluent du Ciron sur lequel ont déjà été constatées des teneurs en nitrates élevées, prend sa source au milieu de la zone d'épandage.

*Le ruisseau de La Hure, principal affluent du Ciron sur lequel ont déjà été constatées des teneurs en nitrates élevées, prend sa source au milieu de la zone d'épandage*

Depuis l'avis négatif de la commission, le porteur de projet aurait revu sa copie. Mais l'argument **ne convainc guère** les opposants. « Bien sûr qu'il va verdir son projet pour le faire passer. Mais rien ne garantit que les écrits correspondent à la réalité. Cette société a déjà fait le coup de **ne pas tenir des engagements** pourtant nécessaires à l'obtention d'autorisation », accuse le maire de Saint-Symphorien. En 2012, une inspection du site avait révélé de **nombreuses non-conformités**.

L'entreprise avait reçu une mise en demeure de la préfecture avant de régulariser.

*(1) Les animaux-équivalents sont définis dans la nomenclature des installations classées.*

*Ainsi une truie vaut trois animaux-équivalents ; un porc de plus de 30 kg, un ; et un porcelet, 0,2.*